



- INFOS C.M.I. -

LES VŒUX DE NOTRE PRÉSIDENT

Mes chers camarades,

Je quitterai la présidence de notre association le 8 mars 1997, 18 ans après sa création.

Cela signifie qu'elle continue, mais avec des animateurs de la génération suivante plus jeunes d'au moins 18 ans.

L'association existe, elle a un nom, connu et respecté; inscrit sur un drapeau. Elle a fait des choses, beaucoup pour sa taille. Notamment, dans le respect du but premier qu'elle s'est donné, elle a fait sortir de l'oubli les actions de résistance et de combat de l'armée d'Indochine contre les envahisseurs Japonais.

Il lui faut se renouveler dans le respect du passé certes, mais aussi en étant présente à son époque, celle d'une Nation tourmentée par sa nouvelle impuissance et celle d'une Europe tourmentée par son inexistence.

De sa place, à sa mesure, dans cette situation internationale brouillée et ambiguë, l'association, personne morale, doit contribuer à assurer la pérennité de ce qui fait la France :

Beauté, Équilibre, Générosité, Grandeur en conservant le but et sans trop s'attacher aux moyens, formes et procédés naguère encore adaptés, aujourd'hui peut-être démodés, peut-être inadaptés.

Pour cela vous choisirez votre président. En ce qui me concerne, en tant que participant au vote, je ferai confiance à Madame Bezer, fille du Capitaine Jean d'Hers, compagnon de la Libération, notre figure emblématique.

Bonne année 1997.

G. Roudier

Bonne et heureuse année à tous.

EDITORIAL

Du Président de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et des Anciens Combattants des T.D.M.

Les décideurs ont donc mis fin à l'illusion égalitaire, qu'entretenait encore le service militaire obligatoire. Il est aisé de montrer que la conscription était devenue, au fil du temps, le reflet du jeu clientéliste de la classe politique... Pour s'en persuader, il suffit de rappeler les ravages d'un système de dispenses, accordées avec facilité, aux "privilegiés" de la société de consommation...

Je dois cependant dire que le débat national que j'ai vécu sur le terrain, m'aura permis de constater que beaucoup de ceux qui n'ont pu ou ne pourront prétendre à bénéficier de ces dispenses, s'interrogent en réalité, sur l'opportunité de supprimer un service militaire obligatoire, certes perfectible, qu'ils jugent encore utile et nécessaire...

Au total, cette situation me paraît inquiétante; elle entérine en effet, la fracture d'une société que le service militaire obligatoire tel que pratiqué jusqu'ici, ne freinait certes que de façon insuffisante, mais que le "vide" désormais créé, n'en doutons pas, accentuera encore.

Elle fait surtout redouter que le CHOIX du VOLONTARIAT n'entraîne nos compatriotes à abandonner, de façon définitive, aux "besogneux" et aux "exclus" de notre société, la responsabilité de la défense de la Patrie.

S'il faut certes souhaiter que ces derniers, à condition d'y trouver avantage, soient désormais attirés par le métier des Armes et apportent ainsi une solution heureuse aux besoins du recrutement, il faut aussi envisager avec sérieux qu'ils puissent devenir, à leur insu, l'enjeu ou l'instrument d'une force politique dont le pays ne voudrait pas.

La réalité du débat national est là...

Anciens combattants de l'outre-mer que nous sommes, nous avons le DEVOIR d'exprimer nos convictions.

Le lépreux voyant son image dans le miroir de la rivière, s'écrie : "L'eau ment"... Ayons jusqu'au bout, la fierté et l'envie de nous regarder en face, sans rougir dans notre glace...

**pour que, et au nom de Dieu
Vive la Coloniale !**

Général de CA (CR) LEMOINE

NOTRE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ NOUS A QUITTÉS

Monsieur Paul Guidi est décédé, à l'âge de 85 ans, le 29 septembre 1996. C'est une figure emblématique de l'Indochine 39-45 qui disparaît.

Ses titres et ses décorations sont éloquentes :

- Administrateur en chef de la France d'O.M.
 - Ministre Plénipotentiaire
 - Ancien Conseiller Général de Corse
 - Officier de la Légion d'Honneur
 - Croix de Guerre 39-45
 - Médaille de la Résistance
 - Médaille des Internés de la Résistance
- Monsieur Paul Guidi repose au cimetière d'Oletta (Hte Corse), son village natal.

Adieu Monsieur le Ministre. Vous continuerez de représenter pour nous les vrais Français d'Indochine.

DE L'IMPORTANCE DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1997

Le 8 mars 1997, nous aurons à nous prononcer sur le nom de notre nouveau Président. En effet, le Général G. Roudier a décidé de laisser sa place à la génération suivante. Pendant 18 années il a tracé la voie de la droiture, de l'intégrité, de la crédibilité de notre association, qui, partout, grâce à lui, est reconnue et appréciée. Ils nous appartient de poursuivre son action, en n'hésitant pas à lui demander conseil, et de prouver que la génération d'après est digne de ses pères et de ses anciens. Nous aurons aussi à remplacer Monsieur Paul Guidi et le tiers sortant des administrateurs.

L'heure de "serrer les rangs" et de prendre le relais est arrivée, la parole et l'action sont à la génération des fils et filles de ces valeureux combattants d'Indochine.

LA SURVIE DE NOTRE ASSOCIATION DÉPEND DE VOS DONS

Les finances de l'association sont au plus bas : Pourquoi ?
Elles sont au plus bas parce que :

- Les dépenses occasionnées par les cérémonies du cinquantenaire ont été très importantes (gerbes, plaques commémoratives, frais de courrier, invitations diverses, etc...).

- L'exposition et la brochure qui l'accompagne, précieux moyens de perpétuation de la mémoire historique, ont coûté très cher et les subventions et aides espérées n'ont pas toujours concrétisé les promesses faites et sur lesquelles nous comptions. Il faut donc trouver des solutions pour continuer à exister.

Ces solutions sont au nombre de trois et elles dépendent de vous, de votre attachement à l'association, de votre désir de "durer"; les voici :

1) La cotisation annuelle : (120 F pour un membre actif) permet d'assurer les frais de fonctionnement durant l'année (secrétariat, location de salles, gerbes, organisation des cérémonies, téléphone, reprographie, déplacements, bulletin-Info, etc...) à une seule condition, que chacun paie sa cotisation. Or chaque année, le nombre de cotisants diminue; ainsi, en 1996, sur 341 membres, 192 seulement (soit 56%) ont payé leur cotisation. Voilà déjà un premier effort à fournir.

2) Les dons, pour ceux qui le peuvent, sont également une source d'approvisionnement de notre caisse. Certains, grâce au dévouement du bureau en général et du Colonel Marcel Médrano en particulier, ont obtenu la carte de déporté; ils ont manifesté leur reconnaissance par un don sous forme de chèque. Qu'ils en soient publiquement remerciés. Puissent-ils servir de "détonateur" pour leurs camarades dans le même cas.

3) Notre Boutique CMI dispose d'insignes, de pin's, de cartes de correspondance, d'annuaires et de brochures reproduisant notre exposition. Le CA a également décidé, pour renflouer ses finances, de mettre tous ces articles en vente, au prix coûtant, soit une baisse de 50% environ.

VOILÀ LES NOUVEAUX PRIX DE VENTE :



- Insigne CMI 39-45	20 frs au lieu de 40
- Pin's CMI 39-45	10 frs au lieu de 35
- Annuaire 1996	20 frs au lieu de 30
- Carte de correspondance (+ enveloppe)	3 frs au lieu de 6
- Brochure Expo	20 frs au lieu de 40

Vous ne pouvez plus ignorer, maintenant, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.
Tout cela peut rapidement s'arranger, si chacun fait un effort, surtout en payant régulièrement sa cotisation, en achetant les articles de la boutique CMI et éventuellement, si cela est possible, en pensant qu'un don, si modeste soit-il permet toujours de faire plus et mieux.

A LIRE :

- Reflets d'Asie : Revue bimestrielle de l'Institut de l'Asie du Sud-Est.
269, rue Saint-Jacques - 75006 PARIS - Abonnement annuel : 100 Frs

INFORMATIONS DIVERSES

"Notre Exposition voyage bien". Elle a été présentée à Saint-Cyr-Coëtquidan (mai-juin), à Fréjus, au Musée des TDM (juillet-août-septembre), à Clerval (25) (novembre). L'année prochaine elle ira à Poitiers, à Montpellier, chez nos amis Marins, etc...

ATTENTION !

Vous trouverez dans ce courrier une enveloppe marquée **T**. Vous y glisserez votre chèque cotisation 97, puis vous posterez sans affranchir.

Merci d'avance. N'oubliez pas que nous attendons votre participation à la vie de l'association.

COTISATIONS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

COTISATION 1997

- Membre bienfaiteur = 150 Frs
- Membre actif = 120 Frs
- Cotisation de soutien = à discrétion

Chèques à libeller à l'ordre de CMI 39-45
CCP Paris 599 503 P - Utilisez l'enveloppe **T**

Si vous avez besoin de renseignements, d'informations, de même si vous avez des documents à transmettre, n'hésitez pas, envoyez ou téléphonez au :
Colonel (e.r.) de MONMAHOU - 89130 DRACY
Nouvelles coordonnées téléphoniques :

Pierre de Monmahou
Tél. 03 86 44 07 33
Fax 03 86 74 37 39

Tout sera mis en œuvre pour vous donner satisfaction

Bonne et heureuse année à tous.

Communication importante
réservée aux membres de l'association

Face aux difficultés financières dues aux frais exceptionnels engagés pour le cinquantième anniversaire, le Président a proposé d'avoir recours à une souscription volontaire des membres de l'association et a demandé au Trésorier Monsieur d'HERS de faire un premier tour de table des membres présents au Conseil d'Administration du 01.10.1996.

Les résultats ont été encourageants avec des mises à disposition de montants allant de 2 500 Frs. (Président) à 200 Frs.

Le Trésorier fera appel par quart des sommes mises à disposition, seulement en fonction des besoins, y compris le premier appel.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration non présents le 1er octobre et aux membres de l'Association de faire connaître la hauteur de leur engagement au moyen du formulaire joint.

Les résultats seront communiqués lors de l'Assemblée Générale de mars 1997.

Cette procédure, utilisée exceptionnellement pour faire face aux dépenses du cinquantième anniversaire non couvertes par les subventions, doit rester unique.

Le Conseil d'Administration demande à tous les membres de l'Association de le comprendre et de faire un effort. La part de chacun finalement utilisée sera d'autant plus faible que tous participeront.

Un bilan final et une clôture des souscriptions au montant utilisé à cette date seront faits lors de l'Assemblée Générale de 1998 ou avant en cas de dissolution.

C.M.I. 39-45

Souscription volontaire

Vue la situation financière difficile de l'Association,
Monsieur (Prénom, Nom).....
membre de CMI 39-45 s'engage à tenir à la disposition de l'Association, une somme globale de Francs, sachant que le Trésorier fera appel de cette somme, par quart, seulement en fonction des besoins, y compris le premier appel.

A....., le.....

Signature

NOTA : Glissez ce formulaire
dans l'enveloppe "T" avec votre
cotisation 1997 - MERCI -